



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 11/2015  
Au Conseil communal**

**Rapport de gestion  
Année 2014**

*Délégué municipal*

*M. Eric Hermann, Syndic*

# Table des matières

1.	Administration générale .....	5
	• Introduction	
	• Municipalité	
	• Séances ordinaires et extraordinaires	
	• Représentations	
	• Préavis municipaux	
	• Personnel communal	
	• Bourse communale	
	• Informatique/bureautique	
	• Gestion des archives	
	• Site internet	
	• Conseil Régional	
	• Intérêts généraux	
2.	Finances .....	13
	• Quelques explications	
	• Comparaison entre le budget et les comptes	
3.	Domaines et bâtiments - Propriétés communales.....	16
	• Forêts, alpages, pâturages	
	• Bâtiments communaux	
4.	Urbanisme - Environnement -Travaux .....	23
	• Service de l'urbanisme	
	• Police des constructions	
	• Routes	
	• Ordures ménagères et déchets	
	• Réseaux d'égouts et d'épuration	
5.	Formation - Jeunesse - Culture - Eglise.....	28
	• Enseignement primaire	
	• Enseignement secondaire	
	• Affaires culturelles	

6.	Sécurité publique .....	31
	• Contrôle des habitants	
	• Police - administration	
	• Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)	
	• Protection civile	
7.	Affaires sociales .....	34
	• Service social communal et intercommunal	
	• Prévoyance sociale et cantonale	
8.	Services Industriels .....	36
	• Service des eaux	
	• Service de la chaleur force	
9.	Vœux de la Commission de Gestion.....	38
10.	Conclusion du Syndic.....	39
11.	Dispositions finales .....	39

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013, ainsi que l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 27 septembre 2010, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2014.

Les comptes communaux font l'objet du préavis No 10/2015.



# 1. Administration générale

## Introduction

La Municipalité a essentiellement poursuivi la mise en œuvre du programme de législature, à savoir, le concept de sécurité publique de même que le renouvellement et l'amélioration des infrastructures communales.

## Municipalité

Responsable	Fonction	Dicastères
<b>M. Eric Hermann</b>	Syndic	Administration communale Personnel communal Finances Police
<b>M. Eric Morel</b>	Vice-Syndic, depuis le 1 <sup>er</sup> juillet	Urbanisme et aménagement du territoire Police des constructions
<b>Mme Danielle Pasche</b>	Municipale	Ecoles Enfance et jeunesse Affaires culturelles et sociétés locales Routes, espaces verts et cimetières
<b>M. François Laurent Althaus</b>	Municipal	Forêts et alpages Eau et égouts Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Affaires sociales
<b>M. Christian Dugon</b>	Vice-Syndic, jusqu'au 30 juin	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets

## Séances ordinaires et extraordinaires

Lundi 9h15 : "On commence ... ?" : phrase quasi rituelle qui marque l'ouverture de la séance hebdomadaire de la Municipalité. 48 séances ordinaires ont rythmé les semaines pour la gestion des quelques 2500 courriers reçus. Par ailleurs, Président du Conseil communal, urbanistes, architectes, ingénieurs ou promoteurs ont été reçus afin de pouvoir gérer au mieux les dossiers communaux. Toutes ces activités sont consignées par le Secrétaire municipal et font l'objet de procès-verbaux hebdomadaires. Le volume de réponses, demandes, confirmations, inscriptions étant en constante hausse, ce sont cinq classeurs fédéraux qui collationnent les courriers envoyés par les membres des différents secteurs de l'administration communale. A noter que M. F. L. Althaus a été absent pour raison de santé de début juin à mi-août. Son dicastère a été repris, durant cette période, par Mme D. Pasche.

Huit séances extraordinaires ont été nécessaires afin de débattre de sujets particuliers ou pour recevoir les candidats à la naturalisation suisse avec bourgeoisie d'Arzier - Le Muids.

## **Représentations**

C'est les hirondelles qui annoncent le printemps et ce dernier voit arriver les convocations aux Assemblées Générales des différentes associations dont notre commune fait partie. Durant le reste de l'année les membres de la Municipalité assistent aux nombreuses réunions avec des commissions, aux séances de travail, aux Comités de direction (CODIR), aux Comités de pilotage (COPIL), aux Conseils d'Administration (CA) ou encore aux Conseil Intercommunaux. Par ailleurs, les représentations dans diverses manifestations complètent, heureusement parfois agréablement, les travaux de représentation de l'Exécutif. La liste de ces dernières est annexée à la fin du présent rapport.

## **Préavis municipaux**

En 2014, dix-sept préavis et trois rapports, en réponse à des postulats, ont été soumis aux membres du Conseil communal. Huit demandes de crédit pour un total de CHF 2'481'000.-- ont été déposées. Huit de ces préavis sont d'ordre administratif, un concerne une parcelle communale, trois concernent les routes et chemins, deux les infrastructures et trois les bâtiments. A noter qu'une réponse à un postulat a été rejetée, qu'une a été acceptée et qu'une n'a pas été votée. Concernant les préavis, deux ont été retirés au cours des débats.

No 26/13	Réponse municipale au postulat de Monsieur Eric Jaquet demandant le changement de couleur des façades sud et nord du Centre Communal d'Entretien (CCE)	<i>Rejetée</i>
No 1	Demande de crédit de CHF 107'000.-- pour des travaux de réfection des couverts des fontaines communales de Arzier et de Le Muids	
No 2	Demande de crédit de CHF 1'077'000.-- destiné à financer l'aménagement d'un trottoir sur la route d'Arzier RC 24-C-P, entre le chemin du Stand et le chemin des Clyettes, la création d'une demi-porte d'entrée, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier	
No 3	Réponse municipale au postulat de Monsieur Patrick Hübscher invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'une proposition concernant le projet du préavis N° 19/2013	
No 4	Modification du Règlement des cimetières	<i>Retiré</i>
No 5	Modification du Règlement du Conseil communal	
No 6	Demande de crédit de CHF 419'000.-- concernant la réfection du collecteur EU et le remplacement de la conduite communale ESP au chemin des Pins (seconde étape)	
No 7	Demande de crédit de CHF 267'000.- pour la réalisation d'un ascenseur dans le bâtiment du Centre Communal et Scolaire (CCS) d'Arzier	<i>Retiré</i>
No 8	Comptes 2013	
No 9	Rapport de Gestion 2013	

No 10	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2015
No 11	Adoption du nouveau Plan Partiel d'Affectation (PPA) "Les Côtes de Genolier" et son règlement, tels que soumis à l'enquête publique du 23 mai 2014 au 23 juin 2014
No 12	Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales
No 13	Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements d'un trottoir entre le chemin du stand de tir et le chemin des Clyettes, la réfection du tapis, les modérations de trafic et les mesures d'assainissement du bruit routier</li> <li>- Servitude de passage public à pied sur les parcelles no 538, 2258, 532, 525, 518, 511, 499 et 2410 relatif au projet ci-dessus</li> </ul>
No 14	Demande de crédit supplémentaire au budget 2014 pour un total de CHF 170'000.--
No 15	Budget 2015
No 16	Demande de crédit de CHF 30'000.-- pour la réfection de l'annexe du stand de tir et le remplacement de la porte d'entrée de la buvette
No 17	Demande de crédit de CHF 328'000.-- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline - Prés-de-la-Cure (2 <sup>ème</sup> étape)
No 18	Demande de crédit de CHF 83'000.-- pour l'adaptation de la RC 24b au gabarit ferroviaire au passage à niveau de la gare d'Arzier
No 19	Réponse municipale au postulat de Monsieur Patrick Hübscher sur la décision de la Municipalité quant à la fermeture de la Rue du Village d'Arzier

*Non-voté*

### **Personnel communal**

<b>Secrétaire municipal</b>	M. Andres Zähringer (Chef de service)	100 %
<b>Secrétaire assistante</b>	Mme Stijntje Reulen Langel	80 %
<b>Bourse</b>	Mme Odette D'Onofrio Vuille (Cheffe de service)	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz	60 %
	<i>Apprenti :</i> M. Florian Habenicht (2 <sup>ème</sup> année)	100 %
<b>Contrôle des habitants</b>	Mme Carine Besson (Préposée)	80 %
<b>Archiviste</b>	Mme Dominique Althaus-Perriard	20 %
<b>Infrastructures communales</b>	M. Alain Clerc (Chef de service)	100 %
	Mme Anna Montanaro jusqu'au 31 octobre	35 %
	Mme Christine Chapuis depuis le 1 <sup>er</sup> novembre	25 %
	M. Georges Sublet	100 %
	M. Daniel Barras	100 %
	M. Laurent Crot	100 %

	<i>Apprenti :</i> M. Quentin Gayere (jusqu'au 19 septembre), rupture de contrat	100 %
<b>Service forestier</b>	M. Guy Favre (Garde-forestier, Chef de service)	100 %
	Mme Anna Montanaro jusqu'au 31 octobre	35 %
	Mme Christine Chapuis depuis le 1 <sup>er</sup> novembre	25 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Marcel Vaucher	100 %
	M. Ludovic Crausaz	100 %
	<i>Apprentis :</i> M. Philémon Frésard jusqu'au 31 juillet (fin de sa 3 <sup>ème</sup> année)	100 %
	M. Vivian Blanc (reprise 1 <sup>ère</sup> année)	100 %
M. Jérémie Délèze depuis le 1 <sup>er</sup> août (début de 1 <sup>ère</sup> année)	100 %	
<b>Service des bâtiments et déchetterie</b>	M. Alain Ghilardini (Chef de service)	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
	Mme Fatime Krasniqi (dès le 1 <sup>er</sup> octobre)	100 %
	Mme Dominique Lin, Bâticom et Admin. jusqu'au 30 avril	45 %
	Mme Carmen Perron, conc. Grange 6 (depuis le 1 <sup>er</sup> octobre)	
M. Laurent Crot, conciergerie Ancien Collège		
<b>Bibliothèque "Litou"</b>	Mme Isabelle Menoud	20 %
	Mme Mireille Vietti	20 %
	Mme Valérie Pieuchot	20 %

### Départs

30 avril	Mme Dominique Lin, conciergerie
31 juillet	M. Philémon Frésard, service forestier
19 septembre	M. Quentin Gayere, infrastructures communales
31 octobre	Mme Anna Duclos Montanaro, infrastructures et service forestier

### Arrivées

1 <sup>er</sup> août	M. Jérémie Delèze, service forestier
1 <sup>er</sup> octobre	Mme Carmen Perron, conciergerie Grange 6
1 <sup>er</sup> novembre	Mme Christine Chapuis, infrastructures et service forestier

## **Bourse communale**

Mme Odette D'Onofrio Vuille, Boursière communale, a fort à faire avec la gestion des finances communales, notamment la gestion de la trésorerie et les recherches de financement, les débiteurs (4'280 factures émises générant 17'060 écritures) et les fournisseurs (1'980 factures reçues générant 4'880 écritures). De plus, la gestion des salaires et du personnel ainsi que la préparation et la compilation du budget et des comptes sont la grande partie de son activité.



Mme Véronique Pégaitaz assure, en collaboration avec la Boursière, la saisie des fournisseurs, la facturation et le suivi du contentieux. Elle saisi les décomptes d'heures de travail de tout le personnel communal, nécessaire pour la statistique fédérale du service des forêts, le paiement des divers piquets hivernaux. Elle gère également le suivi des heures effectuées par les collaborateurs communaux.

M. Florian Habenicht, apprenti de 2<sup>ème</sup> année, continue sa formation auprès de la Bourse communale tout en faisant des stages auprès du Greffe, du Contrôle des habitants et des Archives. Il assure également la saisie des pièces de caisse et de banques (env. 2'000 écritures)

ProConseils Solutions SA, entreprise de courtage en assurances, gère le portefeuille communal, à notre grande satisfaction. La Boursière communale assure le lien avec le courtier.

## **Informatique/bureautique**



Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel agréé par l'Etat de Vaud pour tous les logiciels nécessaires à l'administration communale.

Mme Odette D'Onofrio Vuille est en charge de l'informatique et assure le lien avec le fournisseur. le Secrétaire municipal est son remplaçant. En 2014, la boursière a consacré 59 heures pour le suivi de l'informatique.

En 2014, Ofisa a fourni 50 heures de services techniques pour la maintenance du serveur et des divers postes, le déplacement de l'armoire informatique, le remplacement de trois nouveaux postes, le déplacement des anciens postes dans d'autres services et l'acquisition d'une tablette pour la gestion informatiques des clés électroniques des entrées des bâtiments. La commune a dû acheter un nouveau module de gestion du contrôle des habitants et un module de gestion des permis de construire et Ofisa nous a offert le module de gestion des investissements.

## **Gestion des archives**

L'année 2014 a été bien chargée en matière d'archivage; le nombre de dossiers traités par la Municipalité et ses divers dicastères, le nombre de construction et d'habitants croissant rapidement, les documents à trier, classer, conserver ou éliminer sont en constante augmentation. A cet effet, de nouvelles étagères ont été installées et sont déjà bien remplies.



Voici ci-dessous la liste des tâches effectuées en 2014 :

- ✗ Le classement des dossiers de construction par numéro de parcelle de tous les permis de construire se poursuit maintenant tout au long de l'année.
- ✗ Le classement des permis de construire sans mise à l'enquête, avec enquêtes administratives, mais avec autorisation municipale ont également été classés par numéro de parcelle. Idem pour les demandes de permis de construire refusées ou non réalisées.
- ✗ Le tri annuel des pièces comptables (pièce par pièce) pour l'année 2003 a été fait. Chaque classeur, feuille à feuille a été trié en retenant toutes les factures concernant les bâtiments communaux, les alpages, les routes, les conduites, les aménagements divers. Ces pièces ont été classées par chapitre et dans l'ordre chronologique des dates.
- ✗ Divers classements de dossiers du personnel ont été effectués.
- ✗ Diverses recherches de dossiers ont été effectuées durant l'année à la demande de la Municipalité pour le traitement des dossiers en cours, ainsi que des recherches pour des privés (*généalogie*).
- ✗ Durant l'année, le dossier pour les candidats à la naturalisation est maintenu à jour.
- ✗ Plusieurs après-midi ont été consacrés à la formation de l'apprenti, Florian Habenicht.
- ✗ L'inventaire informatique ne s'est pas poursuivi car les dossiers à classer ont été très nombreux venant du greffe qui se restructure.
- ✗ La restauration des livres de PV du Conseil communal, PV de Municipalité et Comptes communaux du début du XXe siècle se poursuit selon le budget annuel alloué.

Tâches supplémentaires :



- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service des eaux.
- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service des routes et espaces verts.
- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service de la forêt.

Ce travail d'archiviste a exigé 416h00 de travail, réparties du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Site Internet**



**Arzier - Le Muids**

Le site [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch) est visité de manière régulière et fournit quantité de renseignements aux citoyens de notre commune et aux personnes recherchant des informations. Nos collaboratrices, Mmes Carine Besson et Stijntje Reulen Langel le mettent à jour de manière très régulière. Ordres du jour, procès-verbaux et extraits du Conseil communal, préavis municipaux, disponibilité des cartes CFF, commande de bois de feu, ou enquêtes publiques y figurent sous diverses rubriques et font l'objet de leur attention particulière. Les "news" permettent d'insérer des informations diverses de dernière minute ou planifiées.

## Conseil Régional



L'année 2014 a été marquée par plusieurs éléments forts parmi lesquels quelques aboutissements notoires.

La pose de la première pierre de l'extension du parc animalier de la Garenne. Ce chantier est le résultat d'un accompagnement subsidiaire, essentiel et "exemplaire" de la commune de Le Vaud et de la région depuis bientôt dix ans.

Nous relevons également avec satisfaction la concrétisation formelle de la promesse de participation fédérale à hauteur de 35 millions de CHF pour 9 projets d'intérêt d'agglomération au sein du district. Dans ce cadre, on notera la signature du contrat corridor biologique de Vesancy-Versoix.

Dans le territoire, on remarque de plus en plus de mesures infrastructurelles visibles qui sont destinées à favoriser les transports publics dans la région.

L'outil SOFREN connaît la concrétisation de sa première opération en démontrant son utilité pour contribuer à résoudre des projets complexes.

Dans le domaine des aides, on constate que les demandes dans les secteurs culturel et sportif sont croissantes et bien supérieures aux moyens disponibles. Cet état de fait met en évidence les "besoins" de la population de notre région.

Les tendances du développement régional confirment la tertiarisation aiguë de l'économie, les difficultés des secteurs primaires et secondaires, l'émigration des classes d'âge entre 25 et 40 ans et le vieillissement de la population. Ces éléments constituent des enjeux majeurs pour la région.

Pour terminer, rappelons que c'est toujours M. Eric Hermann qui dirige les débats du Conseil Intercommunal du Conseil Régional, accompagné du Secrétaire municipal, M. Andres Zähringer. Cette année, quatre séances se sont déroulées entre Le Vaud, Founex, Duillier et Nyon et ce ne sont pas moins de douze préavis qui ont été débattus. Les travaux du groupe "Investissements régionaux" ont également été présentés au fur et à mesure de cette année.

Le rapport annuel complet du Conseil régional du District de Nyon peut être consulté sur [www.regionyon.ch/doc/references](http://www.regionyon.ch/doc/references).

*Texte repris dans "Rapport annuel du Conseil Régional du District de Nyon 2014"*

## Intérêts généraux

### Manifestations

Depuis Noël 2011, une équipe de bénévoles a réalisé une crèche exposée au Centre Communal Multifonctions (CCM) et financée par la Commune. Cette année, de nouveaux personnages sont venus enrichir cette magnifique création pour le plus grand plaisir de tous ceux qui fréquentent le CCM. A redécouvrir à Noël prochain !

Depuis de nombreuses années, il est de coutume pour la Commune d'inviter tous les Aînés en "course d'école". C'est donc le 9 septembre 2014 qu'a eu lieu la sortie traditionnelle ... direction le Canton de Vaud.

Au programme : visite du Musée du Fer et du Chemin de fer à Vallorbe, café et croissants au Restoroute de Bavois, repas à l'Auberge communale de Vallorbe, visite du Juraparc et café/gâteau au bord du Lac de Joux. Belle journée ensoleillée et sympathique !



Enfin, pour terminer l'année 2014 dans un esprit de convivialité, la Municipalité a proposé à la population d'organiser, à nouveau, la tradition des Fenêtres de l'Avent. C'est avec enthousiasme que de nombreuses familles se sont inscrites pour une fenêtre décorée et/ou un apéritif. Et malgré certaines soirées un peu froides et venteuses, de nombreux villageois se sont déplacés pour partager un moment convivial aux quatre coins de notre commune.



## 2. Finances

### Quelques explications

#### Chapitre 40

Les rentrées fiscales sont inférieures de CHF. 675'000.-- au budget. Cet état défavorable concerne les personnes physiques pour CHF 578'000.--, du fait que le nombre d'habitants est inférieur aux prévisions, ainsi que les droits de mutation pour CHF 158'000.--.

#### Chapitre 30 – Autorités et personnel

L'écart défavorable de CHF. 2'310.-- représente le 0.11% du budget.

#### Chapitre 31 – Biens, services et marchandises

Ce chapitre présente un écart défavorable de CHF. 77'000.-- qui s'explique comme suit :

310	Imprimés et fournitures de bureau	Ecart défavorable	CHF	3'000.--
311	Achats de mobilier, matériel, machines, véhicules	Ecart favorable	CHF	32'000.--
312	Achats d'eau, d'énergie, de combustibles	Ecart favorable	CHF	19'000.--
313	Autres fournitures et marchandises	Ecart favorable	CHF	1'000.--
314	Entretien immeubles, routes et territoire	Ecart favorable	CHF	81'000.--
315	Entretien d'objets mob., inst. techniques	Ecart favorable	CHF	49'000.--
316	Loyers, fermages et redevances d'util.	Ecart défavorable	CHF	24'000.--
317	Réceptions et manifestations	Ecart favorable	CHF	3'000.--
318	Honoraires et prestation de services	Ecart défavorable	CHF	257'000.--
319	Impôts, taxes, coti et frais divers	Ecart favorable	CHF	22'000.--

A noter que le compte 318 a fait l'objet de crédits complémentaires - préavis 14/2014 - de CHF 170'000.--.

#### Chapitre 32 – Intérêts passifs

Ce chapitre boucle avec un écart favorable de CHF. 93'000.--. Le taux moyen des emprunts s'élève à 1.60% alors que le budget prévoyait 1.90%.

#### Chapitre 33 – Amortissements

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif sont plus importants que prévu; cela provient d'une contribution de CHF. 565'000.-- du promoteur du plan de quartier des Viroux lequel a nécessité de réaménager le chemin de la Rencontre ainsi que le carrefour de celui-ci avec la route cantonale. Cette contribution a été versée en 2011; elle avait été portée au crédit du compte 9282.03 – provisions routes.

Quant aux autres amortissements du patrimoine administratif prévus à hauteur de CHF. 183'000.-- ils n'ont pas été effectués, s'agissant des résultats positifs des dicastères des eaux et des égouts la municipalité a préféré créer deux comptes de provision, respectivement n° 9280.02 – provision eaux et 9280.03 – provisions égouts. Les deux comptes ont été alimentés de CHF 226'000.-- pour les eaux et CHF 53'000.-- pour les égouts. Ainsi lors d'éventuels exercices déficitaires de ces dicastères il sera alors possible d'équilibrer ceux-ci par prélèvement dans ces provisions.

#### Chapitre 35 – Remboursements, participations et subventions

Les charges liées à la réforme policière présentent un écart favorable de CHF 26'000.--. Celles relatives à la facture sociale, l'écart favorable s'élève à CHF 10'000.--. Quant à celles concernant la participation de notre commune à l'AISGE elles sont inférieures au budget à

hauteur de CHF 125'000.--. L'incinération des ordures ménagères laissent apparaître un écart favorable de CHF 60'000.-- . Il en est de même avec la participation à l'ARAS qui enregistre un écart favorable de CHF 10'000.--.

### **Chapitre 36 – Aides et subventions**

L'écart favorable de CHF. 27'000.-- s'explique comme suit :

365	Aides, subv. à des institutions privées	Ecart favorable	CHF	55'000.--
366	Aides individuelles	Ecart défavorable	CHF	28'000.--

### **Chapitre 38 – Attribution aux fonds et financements spéciaux**

L'attribution de 0.5% au fonds de rénovation du CCM, soit CHF 18'000.-- a été omise au budget.

Quant aux attributions aux financements spéciaux relatifs aux dicastères des eaux et des égouts voir les commentaires du chapitre 33 au-dessus.

### **Chapitre 41 – Patentes, concessions**

La redevance de la Romande Energie est supérieure aux prévisions pour CHF 12'000.-- .

### **Chapitre 42 – Revenus du patrimoine**

L'écart défavorable de CHF 67'000.-- s'explique comme suit :

422	Revenus des capitaux du patrimoine financier, CPF	Ecart défavorable	CHF	71'000.--
42	Revenus des immeubles du PF	Ecart favorable	CHF	4'000.--

### **Chapitre 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes**

L'écart favorable de CHF 180'000.-- s'explique comme suit :

434	Taxes de raccordement et d'utilisation	Ecart favorable	CHF	10'000.--
435	Ventes et prestations de service	Ecart favorable	CHF	41'000.--
436	Remboursements de tiers	Ecart favorable	CHF	79'000.--
439	Autres recettes	Ecart favorable	CHF	49'000.--

### **Chapitre 44 – Participations aux recettes cantonales**

L'écart défavorable de CHF 676'000.-- s'explique comme suit :

4411	Impôts sur les gains immobiliers	Ecart défavorable	CHF	690'000.--
4419	Impôts sur les frontaliers	Ecart favorable	CHF	13'000.--

### **Chapitre 45 - Participation et remboursement de collectivités publiques**

L'écart favorable de CHF 1'078'000.-- s'explique comme suit :

4518	Diverses contributions de l'Etat concernant l'entretien des forêts	Ecart favorable	CHF	80'000.--
4516	Subsides pour murs	Ecart défavorable	CHF	16'000.--
4511	Réforme policière, mvt. prov.	Ecart favorable	CHF	46'000.--
4515	Facture sociale, idem	Ecart favorable	CHF	659'000.--
4520	Fonds de péréquation, idem	Ecart favorable	CHF	306'000.--
4524	Rétrocession taxe aux sacs	Ecart défavorable	CHF	6'000.--
452x	Divers	Ecart favorable	CHF	10'000.--

### **Chapitre 48 – Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux**

L'écart favorable de CHF. 773'000.-- s'explique comme suit :

4809	Prélèv. s/réserve pour	Ecart favorable	CHF	140'000.--
------	------------------------	-----------------	-----	------------

amortissements futurs				
4803	Prélèv. s/ fonds de rénovation	Ecart favorable	CHF	24'000.--
4804	Reprise part. du promoteur des Viroux	Ecart favorable	CHF	565'000.--
4809	Prélèv. réserve abris	Ecart favorable	CHF	40'000.--
4811	Prélèv. pour équilibre du compte "ordures ménagères"	Ecart favorable	CHF	4'000.--

**Comparaison entre le budget et les comptes**

Description	Comptes	Budget	Ecart
<b>Excédent de produits avant attributions aux financements spéciaux et amortissements</b>	<b>692'475.60</b>	<b>661'973.50</b>	<b>30'502.10</b>
Amortissements supplémentaires pour équilibre financements spéciaux (égouts)	-	- 45'915.50	<b>45'915.50</b>
Amortissements supplémentaires pour équilibre financements spéciaux (eaux)	-	- 132'415.76	<b>132'415.76</b>
<b>Résultat avant amortissements obligatoires</b>	<b>692'475.60</b>	<b>483'642.24</b>	<b>208'833.36</b>
Amortissements obligatoires - Patrimoine administratif	- 1'426'945.59	- 951'924.12	<b>- 475'021.47</b>
Amortissements obligatoires - Patrimoine financier	-44'558.37	-38'095.63	<b>- 6'462.74</b>
<b>Excédent de charges/revenus I</b>	<b>- 779'028.36</b>	<b>- 506'377.51</b>	<b>- 272'650.85</b>
Prélèvement à la réserve pour amortissements futurs	140'000.00	-	<b>140'000.00</b>
Prélèvement au fond de rénovation CCS	40'279.70	16'132.00	<b>24'147.70</b>
Prélèvement à la réserve des routes	565'000.00	-	<b>565'000.00</b>
Prélèvement à la réserve des abris PC	44'014.75	-	<b>44'014.75</b>
<b>Excédent de charges/revenus II</b>	<b>10'266.09</b>	<b>- 490'245.51</b>	<b>500'511.60</b>

Prélèvement à la réserve des abris PC - Frais PC Nyon	40'014.75
Subventions - Créations d'abris	4'000.00
	<b>44'014.75</b>



Le détail des comptes 2014 vous est présenté dans le préavis N° 10/2014

### 3. Domaines et bâtiments - Propriétés communales

#### Forêts - Alpages - Pâturages

##### Introduction

L'année 2014 a représenté un cycle de transition afin de consolider les acquis. Après le déménagement dans le nouveau CCE, chacun a pris ses marques et quelques aménagements sont venus améliorer l'utilisation de ce magnifique outil de travail. Les coups de vent violents du mois de janvier nous ont réservé des surprises au fur et à mesure de la fonte des neiges. Ce ne sont pas moins de 2'000 sv (sylv) que nous avons dû exploiter durant le printemps sur les propriétés communales. Le marché des bois a continué son redressement mais, toutefois, sans folie ! Malgré tout, le conseil communal a dû nous octroyer un crédit complémentaire afin de payer l'exploitation des chablis non prévue dans le budget annuel. Fait réjouissant, toutes les coupes ont pu être réalisées et ainsi la possibilité annuelle communale, soit 6'500 sv, a été prélevée dans les forêts d'Arzier-Le Muids.



##### Équipe communale

Favre Guy	garde forestier, forestier ESF
Anna Duclos	collaboratrice administrative CFC (30%) > oct 2014
Christine Chappuis	collaboratrice administrative CFC (25%) < nov 2014
Christian Brzakalla	chef d'équipe avec CFC de forestier bûcheron
Marcel Vaucher	forestier bûcheron avec CFC
Ludovic Crausaz	forestier bûcheron avec CFC
Philémon Frésard	apprenti 3 <sup>ème</sup> année (échec examens finaux)
Vivian Blanc	apprenti 1 <sup>ère</sup> année (échec examens intermédiaires)
Jérémy Déléze	apprenti 1 <sup>ère</sup> année depuis 01.07.2014

##### Personnel

Peu de changement, cette année au niveau du personnel "forestier" communal. La collaboratrice administrative, Mme Montanaro, devenue Mme Duclos, a cessé son activité après son accouchement et nous avons engagé Mme Chappuis, citoyenne d'Arzier-Le Muids, au 1<sup>er</sup> novembre dernier. Le garde forestier a demandé à réduire son temps de travail à 80%, ce que la municipalité a accepté, dans la mesure où cela ne péjorait pas la qualité du travail, après une réorganisation interne.

## **Formation continue**

2014 ne fut pas une année de référence en matière de formation continue... Ludovic Crausaz et Laurent Crot ont suivi un cours de soudure ; quant à Guy Favre, garde forestier, il a pris part à quelques journées thématiques concernant les traitements sylvicoles des forêts ainsi qu'à une journée sur le plan ORCA. Par contre, la sortie annuelle didactique de notre équipe forestière n'a pas été mise sur pied. Cependant, notre personnel a participé, activement, à la journée "Citoyenneté" organisée par la commune, en faisant découvrir le territoire communal à nos jeunes citoyens.

## **Apprentis**

Nous avons vécu une année 2014 « compliquée » en termes de formation d'apprentis. Tout d'abord, M. Philémon Frésard devait décrocher son CFC au printemps. Malheureusement, malgré de bonnes notes en théorie et un résultat positif en sylviculture et autres travaux forestiers, le 3.0 obtenu lors de la récolte des bois (bûcheronnage) signifia un échec, certes partiel, mais un résultat insuffisant pour recevoir son papier fédéral. N'ayant connu aucun souci majeur durant ses trois années d'apprentissage, la commune d'Arzier-Le Muids a offert à Philémon la possibilité de travailler durant une période fixe, afin de pratiquer l'abattage et de pouvoir, ainsi, se représenter aux examens finaux en mars 2015.

Quant à M. Vivian Blanc, tout ne s'est pas passé idéalement. Suivant le résultat de son premier semestre en 2013, il devait travailler assez fort pour arriver à l'objectif de la réussite de sa 1<sup>ère</sup> année. Hélas, l'échec est arrivé à cause d'une moyenne théorique trop faible. Après une discussion approfondie, et surtout grâce à son engagement positif sur le terrain, nous avons pris la décision de permettre à Vivian de poursuivre sa formation en mettant un objectif de points à réaliser à Noël, élément qu'il a réussi à atteindre. Cependant, nous devons rester vigilants et continuer à l'encourager à travailler sa théorie !

Etant persuadé que M. Blanc réussirait sa 1<sup>ère</sup> année, nous avons engagé au printemps 2014 un nouvel apprenti qui a débuté sa formation en juillet. Jérémie Délèze, de Trélex, a donc rejoint notre équipe forestière après avoir déjà en poche une maturité commerciale à la suite de son gymnase. Souhaitant réorienter sa carrière professionnelle avec une profession plus proche du terrain, Jérémie a montré une réelle motivation qui nous a convaincus. Notre but est de lui offrir le bagage nécessaire pour l'obtention de son CFC d'ici juin 2017 !

## **Achat de matériel**

Avec l'aménagement du CCE, nous avons investi, principalement, dans des éléments de rangement. Par ailleurs, les services extérieurs ont fait l'acquisition d'un gerbeur-élévateur Still afin de pouvoir profiter de l'espace du CCE dans toute sa hauteur pour y ranger le matériel communal.

## **Exploitation et vente de bois**

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2014	852.00 sv	134.00 sv	1'433.00 sv	61.00 sv	2'480.00 sv
Automne-Hiver 2014	4'775.00 sv	777.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	5'552.00 sv
Total	5'627.00 sv	911.00 sv	1'433.00 sv	61.00 sv	8'032.00 sv

Durant l'année 2014, nous avons exploité un peu plus que la possibilité communale annuelle. Ce prélèvement supplémentaire est dû, principalement, aux nombreux chablis retrouvés à la fonte des neiges suite à un coup de vent en janvier. Dans la série 2 (forêts en dessus de 1'200m d'altitude), les interventions se sont concentrés dans des zones où nous pouvons profiter de l'opportunité du subventionnement en faveur du grand tétras (subvention Haut-Jura). Une coupe de revitalisation a, également, permis de donner de la lumière au

pâturage de l'Arzière. Le faible enneigement, au printemps, a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Durant cette année 2014, peu de bois ont été mis en vente sur pied, ce qui engendra des coûts d'exploitation plus élevés, mais qui a, aussi, généré des revenus plus conséquents. Avec une météo assez clémente en début d'année, des bois ont pu être mis sur le marché rapidement.



### **Préavis No 14/2014**

*Demande de crédits supplémentaires au budget 2014 pour un total de CHF 170'000.--*

Ce crédit complémentaire a permis de financer les surcoûts liés à une année catastrophique (cf. explications détaillées dans le Rapport sur les comptes 2014).

Notre personnel communal a participé activement à la réalisation des ralentisseurs situés sur la route cantonale à la hauteur de Le Muids par l'écorçage des rondins en chêne. Au printemps, les réfections des clôtures, peu touchées par la neige, ont assez vite été remontées. Nous avons, également, profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi que cinq hectares ont été éclaircis. A la mi-août, l'équipe forestière a recommencé une saison de coupes, en parallèle avec le démontage des clôtures. Nous avons tout de même pu réaliser les travaux prévus pour notre équipe. Trois entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne et environ 500 sv ont été vendus sur pied à une entreprise de la région. La commune a vendu environ 200 stères de bois vert à ses citoyens, soit en bois long, soit en ballots. Les bois d'industrie s'en sont allés chez Kronospan pour la fabrication de panneaux style OSB. Cela représenta, tout de même, environ 800 m<sup>3</sup>. A la fin novembre, toutes les coupes attribuées à façon ou en vente sur pied étaient à port de camion.

### **Entretien des chemins forestiers**

Pratiquement pas de travaux sur les chemins forestiers cette année, si ce n'est de l'entretien courant avec le concours de l'équipe forestière communale. Néanmoins, la maison Pittet-Chatelan a refait le revêtement du chemin menant au chalet de la Grande Enne. Dans le même temps, un tronçon de la route des Montagnes a été gravillonné, cela afin de garantir un entretien régulier sur cet axe principal reliant le village à notre patrimoine alpestre. Malheureusement, un mur de soutènement le long de cet accès a cédé durant l'été et nécessitera de gros travaux en 2015.

### **Couvert à plaquettes**

Avec l'ouverture des immeubles du quartier de la Caroline, la consommation en plaquettes forestières a augmenté. Toutefois, nous avons pu facilement subvenir à nos propres besoins avec une belle réserve de bois provenant des chablis !

Pour rappel, notre couvert peut contenir 800 m<sup>3</sup>/pl. avec une rotation de 2,4, soit une production annuelle possible d'environ 2'000 m<sup>3</sup>/pl. .

### **Centre communal d'entretien (CCE)**

Nous avons profité de l'an 2014 pour parfaire les aménagements dans ce nouveau centre d'entretien. Après quelques réglages, le personnel communal a bien pris ses marques et profite entièrement de cet outil de travail fonctionnel.

### **Préavis No 9/2012**

*Demande de crédit de CHF 1'611'000.00 pour la construction d'un Centre Communal d'Entretien (CCE)*

Les travaux sont maintenant terminés. Quelques travaux mineurs restent en suspens et les aménagements extérieurs devraient être terminés dans le courant de l'année 2015. L'équipe forestière et les autres services communaux (voirie / travaux / infrastructures) sont maintenant installés dans ce nouveau bâtiment qui donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

### **Préavis No 20/2012**

*Demande de crédit de CHF 150'000.00 destiné à financer l'équipement du Centre Communal d'Entretien (CCE)*

L'équipement prévu a été acheté et installé selon le planning d'installation dans les locaux. Le décompte final doit être établi prochainement.

### **Travaux pour tiers, particuliers**

Notre équipe forestière a effectué quelques travaux sur des propriétés privées de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduit ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien du patrimoine forestier communal.

### **Travaux pour tiers, collectivités publiques**

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre équipe forestière a reçu le mandat du canton pour faucher différentes zones du Marais Rouge. Ce travail d'entretien va se répéter encore une dernière fois en 2015.

### **Autres travaux**

Comme à l'accoutumée, le service forestier fournit quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2014, notre personnel forestier a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et bancs pour les espaces verts et l'aide pour la préparation des différentes manifestations communales permirent à l'équipe communale de diversifier ses travaux. Ce sont également les forestiers bûcherons de la commune qui ont préparé le bois qui a servi à remplir les deux ralentisseurs de trafic à Le Muids. Les bûcherons gèrent aussi les branches de sapins, ainsi que les sapins de Noël.

### **Clôtures**

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages, nous avons découvert peu de surprises durant le printemps. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prend du temps et ceci au détriment de l'exploitation forestière proprement dite.



#### **Murets en pierres sèches**

M. Bernard Berthet, muretier, a refait, pour la dernière fois, un bout de mur en pierres sèches sur le pâturage de la Grande Enne sur une centaine de mètres. Il a aussi réparé différentes brèches sur le patrimoine communal. Nous le félicitons pour son beau travail et lui souhaitons une belle retraite !

### **Entretien des chalets**

Peu de travaux sur le patrimoine communal que constituent les chalets d'alpage. Quelques travaux de remise en état de toitures (Vermeilley et Grande-Enne) ainsi que la réparation de tôles aux Biolles. La Bûcheronne a vécu une saison très calme, car elle risquait de

s'effondrer à la sortie de l'hiver. Après un contrôle approfondi, l'entreprise Schaller a renforcé la charpente de ce bâtiment, afin de lui donner une seconde jeunesse ! Certains chalets commencent à montrer des signes inquiétants de vieillesse sur leur toiture et il est impératif de prévoir la réfection d'au moins un toit de chalet ces prochaines années. La commune, en collaboration avec les amodiataires et le Parc Naturel Jura Vaudois, a relevé la situation sur les différents pâturages communaux dans le cadre de l'établissement d'un Plan de gestion intégrée. Il reste à fixer les priorités des interventions et à voir s'il est possible d'obtenir des aides financières pour certains travaux de grande importance. Cela en évitant – comme cela devient la regrettable habitude – d'avoir à financer plus de frais d'études que de frais pour des travaux réels.



### **Projets divers**

L'inventaire forestier a été effectué durant le printemps 2014 sur tout le territoire communal et cela afin de pouvoir refaire le plan d'aménagement destiné au nouveau Plan de gestion des forêts. La commune se verra ainsi dotée d'un véritable outil de gestion forestière à jour !

### **Conclusion**



2014 représenta donc une année normale pour nos forêts communales, hormis l'épisode coûteux des chablis qui nous a obligés à faire voter un crédit complémentaire. Le gros bémol provient en fait de nos apprentis. C'est pourquoi nous devons être plus attentifs afin de conduire nos apprenants vers la dynamique de la réussite.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos arbres, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrons ainsi transmettre à nos descendants un patrimoine en bonne santé. Il faut, toutefois faire attention, car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument

garder une politique saine afin de rajeunir au maximum ce patrimoine.

Notre équipe forestière communale est comme nos forêts, elle vieillit et son rendement s'en fait ressentir. Il est clair qu'à moyen terme, nous devons prendre des décisions stratégiques avec notre personnel.

Quant au point sensible des finances, c'est avec plaisir que nous remercions le conseil communal pour nous avoir fait confiance avec l'octroi du crédit complémentaire susmentionné, utilisé principalement pour l'exploitation des chablis. Il est également utile de rendre attentif chacun que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la bonne maîtrise des coûts tout en permettant d'augmenter les produits et de rester maître de nos ventes de bois. Cependant, toutes les coupes ne peuvent pas être mécanisées et certaines devront toujours être confiées à des humains.

## **Bâtiments communaux**

### **Centre Communal et Scolaire (CCS)**

Le préavis 07/2014 "Réalisation d'un ascenseur" soumettant le projet de création d'un ascenseur reliant les étages de l'école et des communs du bâtiment a été retiré par la Municipalité lors de la séance du 5 mai 2014 au vu des discussions, demandes et

interrogations des membres du Conseil communal. Ce projet aurait dû répondre aux demandes visant à favoriser l'accès aux étages aux handicapés.

Au vu du manque de locaux à disposition de l'école et à la vétusté du Portakabin existant, trois modules constitués d'une entrée commune, de deux classes et de sanitaires, ont été installés. Une évacuation des eaux usées a également été réalisée.

Quant au projet d'amélioration phonique des couloirs et du foyer, préavis 06/2013, les variantes présentées n'ont pas été retenues en raison des coûts jugés trop onéreux et au vu de l'impact sur l'esthétique qui obligeait des structures compliquées pour un résultat moyen. Une solution plus économique à ces problèmes acoustiques est actuellement recherchée.

Nous avons malheureusement toujours à déplorer le manque de civilité de certaines personnes qui causent des déprédations fréquentes au bâtiment. Ce vandalisme nous force à l'achat de produits de nettoyage spéciaux afin d'éliminer divers tags et autres salissures.



### ***Ancienne Poste de Le Muids***

Ce bâtiment qui occupe six appartements et deux studios a, dans le cadre des entretiens courants, fait l'objet de diverses remises en état et maintenances courantes dans les appartements. Cet immeuble, géré par la régie Rytz & Cie SA, n'a pas vécu de mouvements de locataires particuliers.

### ***Auberge Communale d'Arzier "L'Union"***

Un examen approfondi du système de chauffage de l'auberge a permis quelques réglages, équilibrages ainsi qu'une bonne distribution de chaleurs dans les chambres et le restaurant.

Un renforcement du système de fermeture a été effectué suite à deux effractions perpétrées depuis l'ouverture en juin 2010.

### ***Centre Communal Multifonctions (CCM)***



Le Centre communal multifonctions donne, dans son ensemble, grande satisfaction à ses utilisateurs. Techniquement, quelques améliorations lui ont été apportées en ce qui concerne la gestion des énergies et des alarmes techniques pour une plus grande rapidité et de sécurité d'intervention en cas de problème.

Nous devons nous adapter à une occupation en progression de l'accueil de jour et de la garderie où nous aurons à modifier certains appareillages, sanitaires par exemple.

### **Centre Communal d'Entretien (CCE)**

La suite de divers travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs et l'évacuation de la place provisoire de stockage de la voirie sont les principales tâches effectuées sur ce bâtiment.

A noter également, la décision d'installation de pare-neige à la corniche sud du toit, qui malgré sa faible pente et l'accumulation de neige sur les panneaux photovoltaïques, représentait un réel danger. En raison d'une météo défavorable, ces travaux s'exécuteront dans le courant du printemps 2015.

### **Bâtiments divers – Fontaines**

Patrimoine immobilier et historique de nos villages, les quatre fontaines couvertes ont fait l'objet de réfections des toitures suite à l'acceptation du préavis 01/2014 dans le cadre duquel il a fallu procéder à l'enlèvement de tags et salissures diverses, travail qui est financièrement intégré à la rubrique "imprévis" de ce préavis.



## 4. Urbanisme - Environnement - Travaux

### Service de l'urbanisme

Le Schéma Directeur du NStCM n'a pas encore pu être finalisé. Une divergence mineure (affectation d'environ 3'000m<sup>2</sup>) entre le Service du développement territorial et les communes subsiste et devrait pouvoir être levée dans le courant 2015.

Le report de cette signature depuis plus de deux ans n'entravera toutefois pas l'amélioration de la cadence du NSTCM prévue à la fin de 2015.

Le Plan Directeur Communal nous a été retourné avec de nombreuses demandes de la part des services cantonaux. Après divers entretiens en direct avec les services concernés, le PDCom a pu être remanié et présenté à l'examen complémentaire la première semaine de 2015.

La révision du Règlement Communal sur les Constructions et le Plan Général d'Affectation a été poursuivie en 2014 par la tenue de deux ateliers du groupe de travail. Ces documents ont pu être finalisés et transmis à l'examen préalable simultanément au PDCom.

Des documents complémentaires ont été nécessaires, tel un bilan des surfaces prouvant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des surfaces constructibles et une délimitation générale de toutes les surfaces de forêts jouxtant les zones constructibles.

Tout ce travail pourrait encore être remis en cause par l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et du Plan Directeur Cantonal (PDCant).

Le PPA des Côtes de Genolier (déchetterie) a finalement pu être mis sous toit et validé par la Cheffe du département. L'aménagement de la partie arrière de la déchetterie pourra ainsi se dérouler dans le courant 2015.

### Police des constructions

Les importants chantiers de la Caroline et des Sendys se sont poursuivis, les premiers habitants ayant aménagés dans le courant de l'automne 2014.

Le chantier du chemin du Fiay a démarré sur une partie du projet, celle située à l'est faisant l'objet d'une procédure jusqu'au Tribunal fédéral.

La tendance à construire plusieurs logements en lieu et place d'une habitation ancienne de dimension modeste tend à se confirmer du fait de la rareté et du prix des parcelles.

### Quelques chiffres

	2013	2014
Villas individuelles	10	2
Transformations ou agrandissements importants	6	6
Projet de 5 villas de 2 appartements	1	
Projet de 4 villas individuelles	1	
Immeuble de 9 logements		1
Projet de 2 villas de 3 appartements		1
Dossiers de moindre importance	32	35

Les divers projets concernant la police des constructions se montent à CHF 14'400'000.--.

## **Routes**

La collaboration, démarrée au printemps 2011 entre l'EVAM et notre commune pour l'organisation de travaux d'utilité publique (TUP) effectués par des requérants d'asile logés dans l'abri PC de la Commune de Begnins, a continué durant toute l'année 2014.

Les modalités fixées entre les deux parties restent identiques : entretien des routes, espaces verts et cimetières, nettoyage des ouvrages d'eaux claires, aide à la déchetterie et les manifestations. Cependant, en moyenne sur l'année 2014, ce ne sont plus que deux requérants d'asile qui ont participé à ce programme d'occupation initié par la Préfecture de Nyon.

Le bilan de cette expérience reste néanmoins extrêmement positif ; il apparaît que ces activités apportent un regard différent pour chacun des partenaires.

En effet, les requérants d'asile se sentent valorisés en effectuant des tâches utiles et le fait d'exercer des activités physiques, souvent en plein air, a une influence positive dans leur santé et comportement au sein des lieux d'hébergement.

Les collaborateurs communaux ont fait preuve d'un réel intérêt et de beaucoup d'empathie pour les différents requérants accueillis. Il est à mentionner, toutefois, que les collaborateurs communaux ont également démontré une grande capacité d'adaptation en raison du tournus important des requérants d'asile (retour dans le pays d'accueil, modification du statut, attribution à un autre lieu d'hébergement, etc.)

Enfin, la population de notre commune a plutôt bien accueilli cette nouvelle expérience et a pu, ainsi, se faire une autre image des migrants.

A fin 2011 déjà, le Service des Routes avait contacté la Commune dans le cadre du nouveau projet d'assainissement du bruit routier en lien avec la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983, de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, du Règlement d'application vaudois de la LPE (RV LPE) du 8 novembre 1989 et du Décret du 10 février 1984. Dans ce cadre donné, les propriétaires de routes (communes et canton), concernés par des nuisances sonores supérieures à la limite autorisée, doivent établir une étude puis, dans une deuxième étape, ont l'obligation d'assainir certains tronçons.

Dès lors, notre Commune a validé, en collaboration avec les Communes de St-Cergue, Genolier et Trélex, une étude effectuée par le bureau BS+R Bernard Schenk SA de Nyon et pilotée par le Canton. Plusieurs séances ont déjà eu lieu en 2012 et ont continué en 2013; le rapport définitif a été rendu en juin 2013. La validation de cette étude établie en collaboration avec le Service des Routes permettra de bénéficier de subventions fédérales et cantonales importantes sur les projets de sécurité routière effectués avant mars 2018. La facture finale a été payée en 2014 pour un coût total de CHF 7'249.50.

Dans le domaine de la sécurité routière, un grand chantier était en cours. Il concerne les aménagements routiers du carrefour de Le Muids (préavis no 21/2012 accepté le 12 novembre 2012 et préavis no 11/2013 accepté le 3 juin 2013). Une première mise à l'enquête a eu lieu du 1<sup>er</sup> février au 4 mars 2013 puis une deuxième du 8 mars au 8 avril 2013 suite à un vice de forme. Plusieurs oppositions ont été formulées mais finalement levées par le Conseil communal. Les travaux ont démarré le 25 septembre 2013 et se sont terminés le 20 juin 2015 avec une pause hivernale.



## Ordures ménagères et déchets

### Préambule

Nous avons rejoint le concept de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2014 grâce auquel nous constatons une baisse significative du poids des ordures ménagères (- 198 tonnes) résultat du tri exemplaire de nos déchets. A constater cependant que nous avons dû retirer environ 5% du volume des éco points de sacs noirs et déchets divers. Une sensibilisation à ce problème est à mettre en avant, le coût du tri effectué par notre personnel n'étant pas négligeable.

Au niveau régional, le périmètre de SADEC est équipé de bennes spécialement conçues pour le transport par train jusqu'à l'usine de Tridel à Lausanne.



La station de transfert route-rail de la Ballastière de Gland, prévue sur une parcelle de 2'553m<sup>2</sup> en cours d'acquisition par SADEC représente un montant total avoisinant CHF 730'000.- auquel s'ajoutera les infrastructures, pour un total final d'approximativement CHF 958'000.-. La mise en service de ce site est prévue fin 2015, délai très court en raison de l'obligation pour SADEC de respecter la directive du Canton qui avait imposé à la construction de TRIDEL (Usine d'incinération de Lausanne) un délai au 31 décembre 2013 pour autant que SADEC ait l'obligation d'aller à cet exutoire afin d'acheminer ses ordures ménagères par rail. Il est vrai que certains transporteurs sont déjà équipés de bennes ACTS et les mettent à Saint-Prex ou à Gland sur le rail, mais une grande partie est toujours acheminée par camions.

### Déchetterie

Un Plan partiel d'affectation a été développé pour le site de la déchetterie afin de nous permettre d'étendre son périmètre, ce qui permettra quelques améliorations quant au stockage des gros électroménagers et un aménagement plus adéquat des locaux.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantité recueillis sont :



Quantités totales	Descriptif	Par habitant (2'500 hab. au 31.12.2014)				
		2014	2013	2012	2011	2010
253.91 t.	Ordures ménagères	101.5 kg	179.8 kg	146.5 kg	174.5 kg	185.2 kg
178.8 t.	Papier + Carton	71.5 kg	72.9 kg	74 kg	70.2 kg	52.4 kg
132.98 t.	Verre	53.2 kg	53.7 kg	54.5 kg	45.5 kg	54 kg

44.72 t.	Ferraille	17.9 kg	14.3 kg	15.8 kg	19.8 kg	20.5 kg
129.82 t.	Déchets encombrants	52 kg	41.6 kg	35.8 kg	35.9 kg	37.5 kg
362.6 t.	Déchets compostables	130.6 kg	176.5 kg	118.3 kg	117 kg	172.8 kg
109.82 t.	Bois traité (colle, peint),	44 kg	35.8 kg	38 kg	49.8 kg	43 kg

Déchets auxquels il faut ajouter 1.11 tonne de déchets communaux de déchets incinérables non déposés dans les sacs officiels taxés, provenant de bâtiments communaux, déchets de voirie, d'entretien des cimetières, etc.

Cela représente 1213.7 tonnes récoltées en 2014 toute matières confondues auxquelles il faut rajouter les DSM (déchets spéciaux mélangés).

Cette année 4646 kilos de textiles et chaussures usagées ont été récoltés dans les conteneurs CONTEX. La Municipalité a donc pu verser CHF 464.60 à l'Armée du Salut.



## **Réseaux d'égouts et d'épuration**

### **Préavis No 08/2008**

*Demande de crédit de CHF 232'500.- pour l'implantation d'un bassin de rétention (aménagement hydrauliques du ruisseau de La Joy)*

La décision politique avait été prise de laisser en suspens ce préavis afin de ne pas interférer dans la réalisation du doublement de la conduite ESP qui relie la chambre de comptage de Fin d'Elez à la Clinique de Genolier, ce qui est maintenant chose faite. Cependant, ce préavis n'a finalement pas été réactivé durant l'année 2014 en raison du caractère non prioritaire de cette réalisation et du manque de temps. Cependant, une expropriation d'intérêt public reste toujours envisagée si un arrangement avec le propriétaire ne pouvait pas être trouvé.

### **Préavis No 19/2012**

*Demande de crédit de CHF 613'000.- concernant les travaux communaux de mise en séparatif EU-EC et de bouclage ESP "Les Ancolies". RC24b - Chemin des Clyettes par le Chemin des Ancolies*

Selon ce qui avait été convenu avec le promoteur, la première étape de travaux a été réalisée au début de l'année 2014, en fonction de l'avancement du projet de construction privée de 39 logements sur la parcelle directement concernée par ces travaux communaux. Par ailleurs, la seconde étape de travaux est toujours prévue en 2016, ce qui nécessitera une renégociation des conditions avec les entreprises adjudicataires.

### **Préavis No 15/2013**

*Demande de crédit de CHF 371'500.- concernant la mise en séparatif de la partie inférieure du chemin Prés-du-Marquiller et la pose d'une conduite communale ESP (première étape)*

Selon ce qui était prévu, la réfection de l'enrobé a été réalisée au printemps 2014. Par ailleurs, tous les engagements de servitude sont rentrés et nous attendons toujours l'engagement d'un dernier propriétaire, sans lequel il n'est pour l'instant pas possible de requérir l'inscription de servitudes en faveur de la commune pour ces installations situées exclusivement sur des terrains privés.

### **Préavis No 23/2013**

*Demande de crédit de CHF 72'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (première étape)*

Ces travaux ont été réalisés durant l'année 2014 selon le planning prévu. Le décompte final doit être établi prochainement.

### **Préavis No 06/2014**

*Demande de crédit de CHF 419'000.– concernant la réfection du collecteur EU et le remplacement de la conduite communale ESP au chemin des Pins (seconde étape)*

Ces travaux ont été réalisés durant l'été 2014 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

### **Préavis No 17/2014**

*Demande de crédit de CHF 328'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (deuxième étape)*

Ces travaux devraient être réalisés durant l'année 2015 selon le planning prévu (*NB : les travaux ont effectivement commencé*).



## 5. Formation - Jeunesse - Culture - Eglise



En 2014, l'Etablissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'027 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit 9 élèves de plus par rapport à 2013.

### Enseignement primaire

Le nombre d'élèves scolarisés à Arzier est de 162 élèves au 1er semestre et de 169 élèves au 2<sup>ème</sup> semestre.

Débuté en 2012, le transfert des élèves entre les communes d'Arzier-Le Muids et St-Cergue a continué en 2014 en raison de l'augmentation des élèves dans notre commune. De plus, compte tenu des directives cantonales liées à la mise en place d'Harmos et la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), il est demandé d'organiser les classes à un seul degré ; dès lors, les classes de 5<sup>ème</sup> Primaire et de 6<sup>ème</sup> Primaire ont dû être remaniées et des élèves de Le Muids ont été déplacés à St-Cergue. Cependant, afin d'assurer une sécurité optimale de ces transferts, une surveillance des gares a été organisée et payée par notre commune. Toutefois, force est de constater que le transfert d'élèves entre les cinq communes de l'AISGE sera à l'avenir une option fortement usitée pour garantir une gestion optimale de l'enveloppe pédagogique de l'ESGE.

Enfin, dès la rentrée scolaire 2013, l'utilisation du bus scolaire a été abandonné au profit d'un transport en train accompagné d'un pédibus. Malgré des oppositions assez fortes et suite au refus du Conseil communal d'accorder un crédit pour un bus scolaire, le nouveau mode de transport a été mis en place pour les élèves de Le Muids mais également pour les élèves de La Chèverrie. Un nouveau plan de mobilité scolaire, certes ambitieux et précurseur, mais qui est en lien avec les préoccupations d'aujourd'hui à savoir l'encouragement à une mobilité douce, à une utilisation judicieuse de l'argent public, à la préservation de l'environnement et à la santé publique a été mis en œuvre.

### Enseignement secondaire

Grâce à l'acceptation par les Conseils communaux des cinq communes membres de l'ESGE en automne 2008, la nouvelle Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE) a vu le jour officiellement le 4 mars 2009.



Le Conseil Exécutif est ainsi remplacé par un Comité de Direction composé de deux représentants des Municipalités des communes membres (M. Eric Hermann et Mme Danielle Pasche) et d'un Conseil intercommunal où chaque commune a délégué un Municipal (M. Christian Dugon) et trois Conseillers communaux (Mme Susan Jaquet, MM. Christian Vuillomenet et Patrick Weber, ce dernier ayant été remplacé par M. François Grandchamp des Raux).

En 2014, le Comité de direction s'est réuni 12 fois en séance ordinaire le mercredi soir à Genolier pour traiter les affaires courantes dans les différents dicastères : Administration générale / Finances / Sécurité et Transports / Restaurants scolaires / Bâtiments et terrains / Conseil d'Etablissement / Dérogations / Accueil de jour.

Le Conseil intercommunal s'est réuni trois fois et a traité trois préavis. Parmi ceux-ci :

- Une demande de crédit de CHF 256'000.- destinée à l'achat du mobilier pour le bâtiment "Petite enfance" à Trélex.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni trois fois en séance ordinaire.

Dans le cadre plus spécifique de l'école, il est à noter l'organisation de deux journées citoyennes pour les élèves de 10<sup>ème</sup>. Ainsi, chaque commune a pris en charge ses élèves pour une journée de visite du patrimoine communal et la deuxième pour des travaux d'utilité publique.

Lors de la 1<sup>ère</sup> journée, les élèves ont été reçus à l'Administration communale par une délégation de la Municipalité composée d'Eric Hermann, Syndic, Eric Morel, Municipali et Danielle Pasche, Municipale. Ils ont pu visiter les bureaux de l'Administration communale puis une présentation leur a été faite sur le fonctionnement politique de la commune : Municipalité et Conseil communal en présence également de Vincent Grandjean, Président du Conseil communal.

Après un arrêt au Centre communal d'Entretien pour la visite du bâtiment et la pause croissants, départ en véhicules puis à pied pour les hauts de la Commune : le Crêt des Danses et sa croix, le Creux du Croue avec son paysage exceptionnel. A midi, nous avons été accueillis au Chalet du Vermeilley par Jean-Marc Borloz et son équipe pour un délicieux repas servi sur la terrasse au soleil. Après la pause de midi, visite de l'Eglise des Bioles et les deux puits. Cette journée s'est bien déroulée avec un soleil magnifique pour ces différentes visites du patrimoine communal.

La 2<sup>ème</sup> journée a été consacrée aux divers travaux d'utilité publique sur le territoire communal : chantier forestier au Molard, chantier voirie pour le nettoyage du By et chantier au Creux des Abériaux. A midi, les élèves ont pu partager une grillade avec les équipes des services extérieurs. De même, le temps magnifique a permis de terminer ces différents chantiers dans la bonne humeur. L'exercice physique conséquent pour nos élèves durant ces deux journées en aura fait bien dormir certains.

L'organisation de ces deux journées a un objectif didactique en découvrant les différentes facettes de la Commune : visiter des lieux inhabituels, comprendre le fonctionnement politique, rencontrer les collaboratrices et collaborateurs, participer à des chantiers, etc. Mais cela permet aussi de se connaître entre les jeunes habitants, les Autorités et le personnel communal. Belle expérience à reconduire !

## **Affaires culturelles**

### **Bibliothèque**

Durant l'année 2014, l'équipe des bibliothécaires a continué et terminé le travail de tri débuté en 2013. Les collections de livres sont désormais récentes et attractives autant pour les adultes que pour les enfants. La politique d'acquisition continue à savoir acheter les nouveautés littéraires en tenant compte des demandes des lecteurs. A noter également que les heures d'ouverture de la bibliothèque se sont élargies de deux heures hebdomadaires supplémentaires.

L'année 2014 a été rythmée par diverses manifestations, dont la Journée des bibliothèques vaudoises, les traditionnels contes, ainsi que la deuxième participation à la Nuit du conte. Mais le point d'orgue de cette année fut la Fenêtre de l'Avent du 10 décembre.

L'année 2014 en chiffres :

- 36 inscriptions, dont 14 adultes et 22 jeunes
- 109 renouvellements de cotisations
- 35 amendes
- 7'153 documents sortis (7'008 en 2013)
  - o dont 1'202 prêts aux écoles (1'081 en 2013 soit + 11%)
  - o dont 5'951 prêts au public (5'927 en 2013 soit + 0.4%)
- Sur le total des 7'153 monographies empruntées, 5'595 proviennent du fonds de la bibliothèque et 1'558 du fonds Bibliomédia. Après calcul, 78% des livres sortis font partie intégrante de nos rayons.

A noter que durant cette année-là, 436 livres (environ 100 livres de plus qu'en 2013) ont été équipés et catalogués; à ce jour, il y a donc dans les rayons 271 nouveaux livres pour les jeunes ainsi que 165 livres pour les adultes.

Nos trois bibliothécaires sont toujours aussi motivées pour que la bibliothèque soit un lieu de rencontres, d'échanges et devienne un lieu convivial et incontournable au sein de la commune.



## 6. Sécurité publique

### Contrôle des habitants

#### Population

<u>Recensement</u>	<u>Total</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683

#### Quelques autres chiffres :

	2013	2014
Suisses en séjour	14	20
Naissances	18	20
Permis frontaliers	45	47
Fonctionnaires internationaux	52	54
Décès	17	10
Nombre d'étrangers avec droit de vote	237	238
<i>Statistique des confessions</i>		
Catholiques	724	703
Protestants	779	772
Autres	936	985
<i>Enfants scolarisés</i>		
Primaires	162	169
Secondaires	129	136
Chiens	188	199

## Police - administration



Notre commune, avec celles de Trélex, Givrins, Genolier et St-Cergue, peut toujours compter sur MM. Adrien Gafner et Daniel Levivant comme Agents de Sécurité Publique (ASP). Leurs tâches principales sont :

- Surveillance des habitations
- Surveillance des parkings
- Application du règlement de police
- Présence dans les lieux sensibles
- Enquêtes de naturalisations

Les cinq Syndics rencontrent environ tous les deux mois les deux ASP. A cette occasion, les rapports d'activités ainsi que les plannings des deux mois à venir sont analysés et discutés.

## Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)

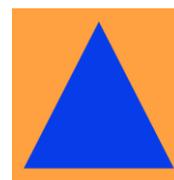


Le SDIS St-Cergue - Arzier a vécu... Vive le SDIS régional Nyon-Dôle ! Les revenus diminuent du fait de la suppression de la taxe non-pompier. De plus, les effets de la régionalisation provoquent une augmentation des coûts.

**NB :** il s'agit ici des premiers comptes présentés sous cette forme, avec l'entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la nouvelle association intercommunale, le SDIS Nyon-Dôle qui regroupe 18 communes de la région.

## Protection civile

### Quelques chiffres



	2012	2013	2014
Nombre de jour de service	2749 jours	3458 jours	4066 jours
Frais annuels des cours	CHF 72'260.00	CHF 112'798.20	CHF 133'106.00
Subventions	CHF 82'470.00	CHF 103'470.00	CHF 121'980.00
Facturation des engagements	CHF 9047.00	CHF 17'161.00	CHF 36'051
Nombre de promus (gradés)	57	37	45
Nbre d'intervention/engagements	12	15	16

## **Les finances**

Concernant les finances, le compte "Soldes dus aux communes" est constitué du solde de la réserve faite par les 32 communes de l'ancien District de Nyon, avant l'intégration des 15 nouvelles localités qui ont rejoint le nouveau District. Il avait été décidé qu'il serait prélevé, chaque année et jusqu'à son extinction (d'ici 3 ans), un certain montant à déduire de la part due par les 32 communes concernées. C'est pour cette raison que le coût de CHF 17.55 par habitant à charge des 47 communes pour l'exercice 2014 est ramené, pour les 32 communes de l'ancien district, à CHF 15.59.

Les coûts par habitant sont les suivants :

- 2014 CHF 17.55 (Fr. 15.59) pour 4'066 jours de cours
- 2013 CHF 17.17 (Fr. 16.01) pour 3'458 jours de cours
- 2012 CHF 15.07 pour 2'749 jours de cours
- 2011 CHF 15.09 pour 2'070 jours de cours
- 2010 CHF 14.55 pour 2'316 jours de cours
- 2009 CHF 15.59 pour 2'522 jours de cours
- 2008 CHF 14.94 pour 1'970 jours de cours
- 2007 CHF 16.01 pour 1'984 jours de cours
- 2006 CHF 16.22 pour 1'242 jours de cours

Les comptes 2014 bouclent avec des charges de CHF1'989'270.22 pour un budget prévu à CHF 1'833'750.--.

Le nombre total d'habitants estimé pour le budget 2014 s'élevait à 93'000, ce qui représente un coût budgétisé par habitant de CHF 18.23.

Le nombre total d'habitants au 31 décembre 2013 pour la répartition des comptes s'élevait à 90'924 ce qui représente un coût effectif par habitant de CHF 17.55.

Après reprise sur la réserve du bilan pour les communes de l'ancien district de Nyon, la charge par habitant s'élève à **CHF 15.99**.

Au compte d'exploitation, la participation des communes s'élève à CHF 1'595'643.25.--.

## 7. Affaires sociales

### **Service social communal et intercommunal**

#### **Accueil de jour communal et intercommunal**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Un sous-comité du Comité de direction de l'AISGE a été créé à cet effet et est composé de :

- Danielle Pasche, Municipale Arzier-Le Muids, responsable du sous-comité
- Florence Rattaz, Syndique Genolier
- Eva Meier, Municipale Givrins
- Danièle André, Municipale St-Cergue
- Antonio Bilardo, Syndic Trélex

A ce jour, environ 200 places d'accueil sont proposées en accueil collectif préscolaire et parascolaire dans les 4 structures d'accueil : "Les Petits Ecureuils" à St-Cergue, "Le Relais des Mômes" à Arzier, "La Cour des Copons" à Givrins et "Graines de Marmots" à Trélex. Grâce à cette gestion des structures d'accueil mais également d'autres dicastères de l'AISGE (Transports, restaurants scolaires), de nombreuses synergies ont pu être trouvées en matière de personnel. A fin 2014, environ une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs travaillent dans les structures d'accueil de jour de l'AISGE (administration, éducation, intendance, apprenties, stagiaires).



#### **Accueil de jour régional**

Grâce à l'acceptation par les Conseils communaux de 15 communes (Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Prangins, Saint-Cergue, Trélex et Vich) en automne 2008, la nouvelle Association Intercommunale d'Accueil de Jour des Enfants dite Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a vu le jour officiellement le 12 mars 2009.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Comité de direction est composé de cinq délégués des Municipalités des communes d'Arzier-Le Muids, Gland, Longirod, Prangins et Trélex.

Quant au Conseil intercommunal, il est composé de délégués des communes membres. Chaque commune dispose d'une voix par tranche de 1'000 habitants, elle choisit elle-même la composition de sa délégation (Municipalité : M. Christian Dugon 2 voix et Conseil communal : Mme Fanny Weinmann 1 voix).

En 2014, le Comité de direction s'est réuni 18 fois en séance ordinaire le jeudi matin à Gland pour traiter, entre autre :

- Mise en route de 3 nouvelles structures : "Graines de Marmots" à Trélex, "Eikenott" à Gland et "Ô comme 3 pommes" à Le Vaud
- Rapatriement des enfants placés en inter-réseau dans les structures du RAT
- Analyse du portfolio des assurances du RAT
- Gestion de la liste d'attente
- Gestion comptable GEFI et OFISAL
- Adaptation du tarif UAPE dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à CHF 95.-/jour

- Réévaluation approfondie des charges des structures d'accueil
- Implémentation d'un nouveau mécanisme financier qui ne tient pas compte de la situation financière des parents
- Evolution des heures en Accueil Familial de Jour
- Standard de qualité dans les prestations fournies
- Echanges d'expériences et de pratiques dans les inter-réseaux

Le nombre d'heures de fréquentation en accueil de jour en 2014 des enfants domiciliés dans le RAT et plus spécifiquement celles des enfants d'Arzier-Le Muids :

- Accueil préscolaire collectif : 449'866 heures (355'219 heures en 2013)
    - 37'653 heures (32'420 heures en 2013)
  - Accueil parascolaire collectif : 310'365 heures (256'729 heures en 2013)
    - 42'616 heures (36'247 heures en 2013)
  - Accueil préscolaire familial : 406'131 heures (397'293 heures en 2013)
    - 8'729 heures (14'534 heures en 2013)
  - Accueil parascolaire familial : 130'670 heures (106'762 heures en 2013)
    - 1'417 heures (2'417 heures en 2013)
- Soit un total général de 1'297'032 heures (1'116'004 heures en 2013)
- 90'415 heures (85'618 heures en 2013)

Par ailleurs, le Conseil intercommunal s'est réuni trois fois et a traité les préavis relatifs aux comptes 2013, le budget 2015, la modification des statuts du RAT suite à la sortie de la Commune de Bassins au 31 décembre 2013 et à l'adhésion de la Commune de Le Vaud au 1<sup>er</sup> août 2014, ainsi que le mécanisme financier du RAT.

### ***Prévoyance sociale et cantonale***

Année après année, la Municipalité poursuit ses efforts pour une régulation des dépenses sociales (qui malgré tous ces efforts continuent d'augmenter !), en particulier par la participation active de chacun des municipaux dans les organismes intercommunaux (plus particulièrement l'ARAS).



## 8. Services Industriels

### Service des eaux

#### Préavis No 12/2012

*Demande de crédit de CHF 525'200.– concernant les travaux communaux de remplacement du bouclage "La Caroline" et d'extension du chauffage à distance*

L'extension du chauffage à distance s'est terminée durant l'année 2014, en fonction de l'avancement dans la construction des divers bâtiments privés projetés. Les travaux sont ainsi terminés et le décompte final devrait être prochainement établi.

#### Préavis No 19/2012

*Demande de crédit de CHF 613'000.– concernant les travaux communaux de mise en séparatif EU-EC et de bouclage ESP "Les Ancolies". RC24b - Chemin des Clyettes par le Chemin des Ancolies*

Selon ce qui avait été convenu avec le promoteur, la première étape des travaux a été réalisée au début de l'année 2014, en fonction de l'avancement du projet de construction privée de 39 logements sur la parcelle directement concernée par ces travaux communaux. Par ailleurs, la seconde étape des travaux est toujours prévue en 2016, ce qui nécessitera une renégociation des conditions avec les entreprises adjudicataires.

#### Préavis No 02/2013

*Demande de crédit de CHF 43'500.– concernant l'achat de la parcelle 526 (commune de Genolier ; propriété de M. Roland Haefeli)*

Après plusieurs séances sans résultat, les communes membres de la Sabois (Arzier-Le Muids, Genolier et Gland) avaient fixé un ultime délai pour que le propriétaire se prononce définitivement sur leur proposition et que le dossier technique puisse être finalisé. Devant son refus catégorique et aucun arrangement avec le propriétaire n'ayant pu être trouvé, les communes de la Sabois ont mandaté un avocat pour réaliser une procédure d'expropriation d'intérêt public qui est désormais en cours.

#### Préavis No 15/2013

*Demande de crédit de CHF 371'500.– concernant la mise en séparatif de la partie inférieure du chemin Prés-du-Marguiller et la pose d'une conduite communale ESP (première étape)*

Selon ce qui était prévu, la réfection de l'enrobé a été réalisée au printemps 2014. Par ailleurs, tous les engagements de servitude sont rentrés et nous attendons toujours l'engagement d'un dernier propriétaire, sans lequel il n'est pour l'instant pas possible de requérir l'inscription de servitudes en faveur de la commune pour ces installations situées exclusivement sur des terrains privés.



#### Préavis No 22/2013

*Demande de crédit de CHF 161'690.– concernant l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant*

Ces travaux importants de modernisation de la station de Montant (dont la construction date de plus de 10 ans) ont finalement commencé durant l'année 2014, tout en garantissant en permanence la fourniture en eau sans interruption des communes concernées (Arzier-Le Muids, Genolier et Gland) (NB : les travaux sont pratiquement terminés et seuls les derniers réglages de cette

installation performante sont en cours).

### **Préavis No 23/2013**

*Demande de crédit de CHF 721'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (première étape)*

Ces travaux ont être réalisés durant l'année 2014 selon le planning prévu. Le décompte final doit être établi prochainement.

### **Préavis No 06/2014**

*Demande de crédit de CHF 419'000.– concernant la réfection du collecteur EU et le remplacement de la conduite communale ESP au chemin des Pins (seconde étape)*

Ces travaux ont été réalisés durant l'été 2014 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

### **Préavis No 17/2014**

*Demande de crédit de CHF 328'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (deuxième étape)*

Ces travaux devraient être réalisés durant l'année 2015 selon le planning prévu (NB : les travaux ont effectivement commencé).

## **Service de la chaleur force**

Les installations des bâtiments du quartier de La Caroline sont raccordées à notre chauffage à distance, étendu à ces nouvelles constructions dans le cadre du préavis 12/2012.

Avec une consommation d'énergie estimée, par l'étude du bureau d'ingénieur Weinmann-Energie, à environ 300 MWh pour une puissance de 150 KW. 25.509 MWh ont été consommés depuis la mise en service du bâtiment 2A au mois de septembre. En ce qui concerne les autres bâtiments de la Caroline, ceux-ci n'étant pas encore équipés de compteurs d'énergie la facturation a été effectuée sur estimation.

La centrale a produit 751.749 MWh d'énergie, dont 518.909 MWh pour l'école en consommant 682 m<sup>3</sup> de copeaux de bois et 32'000 litre de mazout.

Sur la base des relevés de compteurs, les autres bâtiments raccordés ont consommé 92,776 MWh pour la période 2014.

## 9. Vœux de la Commission de Gestion

Dans son rapport sur la gestion de l'année 2013, la Commission de Gestion émettait quelques vœux. La Municipalité peut y répondre de la manière suivante :

1. *Etudier la possibilité d'instaurer une gestion du courrier électronique*

La Municipalité a pris un certain nombre de renseignements à ce propos. Au vu du coût et de l'organisation à mettre en place, elle estime qu'il n'est, pour le moment pas encore adéquat d'envisager une gestion électronique des documents (GED) et ceci pour des questions de volume de travail et de besoins en forces vives.

2. *Mettre en place un dispositif de sécurité anti-feu dans le local des archives et surélever les cartons qui sont au sol*

Un extincteur a été placé à l'entrée du local des archives et des étagères supplémentaires ont été acquises et installées dans la 2<sup>ème</sup> partie du local. Ceci a permis une réorganisation des divers documents à archiver, permettant ainsi de ne plus avoir de matériel posé à même le sol.

3. *Prévoir un nouvel endroit pour les archives, car il n'y a plus beaucoup de place disponible dans le local actuel*

La problématique du manque de place est un sujet qui préoccupe la Municipalité depuis quelques années déjà. Au vu du peu de locaux encore disponibles, une adjonction au bâtiment communal devrait être envisagée. Néanmoins, ces travaux seraient fort onéreux et sont prévus dans le plan d'investissements 2015-2019.

4. *Etablir un état des lieux de chaque bâtiment communal afin de, primo, donner une vision d'ensemble du patrimoine au Conseil communal et, secundo, pour pouvoir planifier les travaux à venir*

Le plan d'investissements 2015-2019 prévoit, outre le local pour les archives, la réhabilitation de la scène de la salle du Conseil communal, ainsi que la rénovation du bâtiment de l'ancien Collège de Le Muids. En ce qui concerne l'immeuble Grange 6 à Le Muids, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 125'000.--. Quant à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment administratif, prévue initialement en 2015, elle sera reportée en 2016 ou 2017. Néanmoins, l'idée d'un état des lieux des bâtiments communaux a été retenue et est actuellement à l'étude quant à sa forme.

## 10. Conclusions du Syndic

La Municipalité a continué la mise en œuvre du programme de législature présenté lors de la séance d'information du 20 janvier 2012.

Avec l'acceptation des préavis présentés par la Municipalité, le Conseil communal a ainsi autorisé celle-ci à poursuivre l'amélioration de la sécurité routière, le renouvellement et la mise en conformité des infrastructures.

Mes traditionnels remerciements s'adressent à mes collègues de la Municipalité qui s'engagent corps et âmes pour la défense de l'intérêt général.

Un grand merci également aux collaborateurs qui ont à cœur d'appliquer les instructions de la Municipalité et de fournir des prestations de qualité au service de la collectivité.

Je réitère mes vœux afin que les rapports entre le Conseil communal et la Municipalité demeurent empreints de respect mutuel, de cordialité et de convivialité afin de tirer ensemble à la même corde en respectant les missions des uns et des autres, conformément aux lois et règlements qui régissent nos tâches respectives.

## 11. Dispositions finales

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

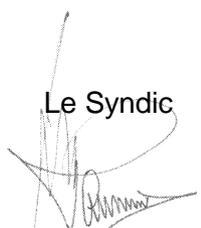
### le Conseil communal d'Arzier - le Muids

- vu le préavis municipal N° 11/2015 concernant le rapport de gestion 2014,  
vu le rapport de la Commission de Gestion,  
ouï les conclusions du rapport de la dite commission,  
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 11/2015 concernant le rapport de gestion 2014,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion, pour la gestion de l'année 2014.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Le Syndic  
  
Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Andres Zähringer